

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 27 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 21 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, MME RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, MME GUERRINI Simone, M. PUGLIESI Pierre, MME OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, MME OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, MME COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, MME BIANCAMARIA Marie-Ange, M. CANEGGIANI Joseph, MME CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

MME FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, MME PIETRI Aghitella, M. CAU Pierre, MME BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, MME NADAL LUCIONI Marie-Noelle, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, MME FALCHI Isabelle, MME SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, MME FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, MME ZUCCARELLI Marie, MME VILLANOVA Emmanuelle, MME MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

MME JEANNE Isabelle	à	M. PAOLINI Antoine
MME SICH I Annie	à	M. VOGLIMACCI Charles

Etaient absents :

M. PIERI François, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, MME LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, MME GUIDICELLI Maria, MME RIERA Catherine, MME FERRI-PISANI Rose-Marie, MME SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, MME FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 octobre 2014

Délibération N°2014/308

**Mise à disposition au profit du GRETA de Corse du Sud d'une salle de classe à l'école
élémentaire des Jardins de l'Empereur.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le GRETA de Corse du Sud a été retenu comme opérateur de l'OFFICE FRANÇAIS D'IMMIGRATION ET D'INTEGRATION et du CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE pour le dispositif d'apprentissage du français. Ces formations ont pour objectif de permettre aux bénéficiaires d'acquérir des compétences linguistiques de base indispensables à leur intégration.

Afin de permettre au GRETA de Corse du Sud de poursuivre cette action dans de bonnes conditions, la Ville d'Ajaccio souhaite poursuivre sa contribution en mettant à disposition, à titre gracieux, une salle de classe située dans l'école élémentaire des Jardins de l'Empereur. Le public concerné composé d'adultes immigrés doit trouver dans la qualité des formations qui lui sont dispensées, les conditions favorables à une intégration sociale et professionnelle réussie.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le GRETA de Corse du Sud une convention de mise à disposition d'une salle de classe à l'école élémentaire des Jardins de l'Empereur.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme Rose-Marie OTTAVY SARROLA Adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du vendredi 24 octobre 2014,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

la mise à disposition au profit du GRETA de Corse du Sud d'une salle de classe à l'école élémentaire des Jardins de l'Empereur.

AUTORISE Monsieur le Maire

à signer la convention y afférente.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20141027-2014_308-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2014

Publication : 30/10/2014


POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE
Laurent MARCANGELI

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

